



CCCD/CL

## D É C I S I O N

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnel et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 janvier 2017 autorisant le Président à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que l'indemnité du régisseur sera intégrée dans son régime indemnitaire,

Vu la labellisation de la Maison de Services au Public de Derval en Espace France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et considérant la nécessité de modifier l'intitulé de la régie de recettes correspondante,

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier en date du 17 janvier 2020,

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** Il est décidé de renommer la régie de recettes « Maison de Services Au Public » en régie de recettes « Espace France Services » à compter du 20 janvier 2020.
- ARTICLE 2 :** Le reste de l'arrêté de création de la régie de recettes relative aux copies de l'Espace France Services en date du 24 mai 2018 est sans changement.
- ARTICLE 3 :** M. le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et M. le Trésorier de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CHATEAUBRIANT,

Le 21 JAN 2020

Le Vice-Président,

André LEMAITRE



AR-Préfecture

044-200072726-20200123-152-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-01-2020

Publication le : 23-01-2020



Le Vice-Président,

André LEMAITRE